



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 15 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 20 décembre 2022
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAUULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Olivier COUSIN donne pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,
M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marylène HENAUULT,
M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : BOUES ET EAU THERMALE : TARIFS 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 8 DECEMBRE 2022.

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les tarifs appliqués pour les budgets boues et eau thermale en 2023,

CONSIDERANT l'augmentation des charges et le besoin d'avoir un budget équilibré,

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter les tarifs pratiqués.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS,

APPROUVE les tarifs boues et eau thermale applicables à compter du 01/01/2023, présentés en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

EAU THERMALE

N°	DESIGNATION	TRANCHE / CALIBRE	UNITE	TARIF HT
Redevances au m3				
1	Abonnés ordinaires (établissements thermaux)		M3	1,214
2	Vente d'eau de service (purge ou assimilé)		M3	0,530
3	Eau Brute pour unité de préparation (Terdax)		M3	0,304

Redevance Agence de l'Eau

4	Redevance "Prélèvement sur la ressource en eau "		M3	0,049
---	--	--	----	-------

Tarif abonnement annuel

5	Branchement	25 MM	U	312,84
6	Branchement	30 MM	U	407,88
7	Branchement	40 MM	U	586,08
8	Branchement	50 MM	U	1004,84
9	Branchement	65 MM	U	1549,54
10	Branchement	80 MM	U	1792,64
11	Branchement	100 MM	U	2 230,74

Contrôle des équipements de comptage

12	Etalonnage sur banc Cofrac en 2 points triplés	DN 20 à DN 40	U	449,00
13	Constat de vérification : 3 points de contrôle Q1 - Q2 - Q4	DN 60 à DN 100	U	325,00

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
----	-------------	-------	----------

Prestations de service

14	Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	U	31,20
15	Frais d'intervention à la demande de l'abonné	U	28,00
16	Frais d'intervention à la charge de l'abonné selon le règlement	U	28,00

Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels

17	Préparation et installation de chantier	F	165,00
18	Démolition chaussée et trottoir en enrobé	M ²	5,50
19	Exécution d'une tranchée pour canalisation de branchement d'eau thermale	ML	52,80
20	Plus-value pour terrassement exécuté à la main	M3	55,00
21	Traitement et évacuation des déblais non utilisés	M3	23,10
22	Mise en Oeuvre et compactage de remblai en grave concassée 0/31,5	M3	38,50
23	Mise en Oeuvre et compactage de remblai en sable de dune	M3	34,10
24	Réparation canalisation Inox 75<DN<100	ML	165,00
25	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à froid	M ²	17,60
26	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à chaud	M ²	28,00

Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
27	Main d'oeuvre jour ouvré - heures normale (06h00 à 22h00)	H	38,66
28	Main d'oeuvre dimanche et jour férié	H	61,85
29	Main d'oeuvre heures de nuit (22h00 à 06h00)	H	77,31
30	Véhicules légers	KM	0,60
31	Fourgons	KM	0,80
32	Camion Poly-benne	H	60,00
33	Tractopelle ou pelle mécanique < 4,5 T	H	83,33
34	Compresseur	H	10,00
35	Marteau Piqueur	H	2,00
36	Plaque vibrante	H	8,33
37	Pilonneuse	H	5,50
38	Scie à sol	H	8,33
39	Tronçonneuse	H	12,50
40	Groupe électrogène	H	12,00
41	Les fournitures et équipements sont facturés prix coûtants constatés par le Magasin (y compris frais de livraison)		Prix coûtants suivant devis
42	Refacturation à l'usager de travaux réalisés par un intervenant extérieur		

Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'usager

Vente des produits cosmétiques au point de vente		UNITE	TARIF HT
43	Baume de massage	U	6,83
44	Crème visage	U	10,00
45	Fluide lacté	U	9,17
46	Spray désinfectant	U	3,52
47	Cataplasme TERDAX	U	8,40
48	Brumisateur	U	2,72
49	Gel nettoyant	U	5,04
50	Gel jambes légères	U	6,30
51	Sac Shopping Dax et Terra	U	0,75

Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'usager

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20221216-20221215-7-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

BOUES THERMALES

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
Vente de boues			
1	Péloïde, compris frais de livraison, de reprise et de contrôle *	sachet	5,575
2	Algues thermales de Dax	Kg	347,890
Prix unitaires / prestations pour travaux et materiels			
3	Main d'oeuvre jour ouvré - heures normales (05h00 à 22h00)	H	38,66
4	Main d'oeuvre dimanche et jour férié	H	61,85
5	Main d'oeuvre heures de nuit (22h00 à 05h00)	H	77,31
6	Fourgon	KM	0,80
7	Tracteur	H	55,00
Visite de terdax par l'OITT			
8	Visites de TERDAX organisées par l'OITT du Grand Dax	par visiteur	1,000

* voir modalités approuvées par délibération en date du 20 septembre 2018

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20221216-20221215-7-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022